

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_21\_/ votants /\_29\_/

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN**

**Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, C. BEUDIN, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, S. JUGAL, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN**

<b>Absents représentés :</b>	<b>L. FORICHON</b>	<b>procuration à</b>	<b>C. QUÉRO</b>
	<b>P. DOUWES</b>		<b>C. BEUDIN</b>
	<b>C. TIPHINEAUD</b>		<b>J-B. PAUL</b>
	<b>M. GRIMONT</b>		<b>M. FERNANDEZ</b>
	<b>P. QUÉRO</b>		<b>N. MONZON</b>
	<b>T. BAYRAK</b>		<b>V. MOREAU</b>
	<b>M. LEGOFF</b>		<b>P. ROUYER</b>
	<b>M. ALOUI</b>		<b>G. BORRELLY</b>

**Secrétaire de séance : Nelly MONZON** est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

## **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 34,

**VU** le budget primitif de la Commune,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°20221208-007 en date du 8 décembre 2022 portant modification du tableau des effectifs,

**VU** l'avis du Conseil Social Territorial en date du 26 juin 2023,

**VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 27 juin 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient mettre à jour le tableau des effectifs afin de le mettre en adéquation avec les emplois occupés (ou temporairement vacants) et budgétisés,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Christelle QUÉRO,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**ADOpte** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 la modification du tableau des emplois tel que suit :

**Créations : (Sept)**

Filière administrative : (trois)

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Filière technique : (trois)

- Création d'un poste de d'agent de maîtrise
- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Filière médico-sociale : (deux)

- Création d'un poste d'infirmier de soins généraux hors classe
- Création d'un poste d'agent des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe

Filière animation : (un)

- Création d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Suppressions : (six)**

Filière administrative : (un)

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Filière technique : (trois)

- Suppression de trois postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Filière médico-sociale : (deux)

- Suppression d'un poste d'infirmier de soins généraux de classe normale
- Suppression d'un poste d'agent des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

Filière animation : (un)

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation

**ARRÊTE** le nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs permanents à 94 emplois dont 2 à temps non complet comme indiqué dans le tableau ci-après annexé.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 30 juin 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

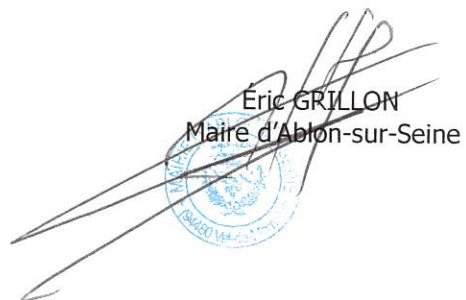
*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 juin 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.



Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine